



# COMMUNE DE BIGUGLIA

## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 04 AVRIL 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	25

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

**Date de la convocation** : 28 mars 2022

**Le quorum étant atteint, Patricia BENIGNI est désignée en qualité de secrétaire de séance.**

**Présents** : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jacqueline RISTICONI - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - Jessica LOPES-BARROSO - François GRISANTI.

**Absents excusés** : Marilyn MASSONI (a donné procuration à Muriel BELTRAN) - Patrick EIDEL-GIUDICELLI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jacqueline RISTICONI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à François LEONELLI) - Laetitia OLIVESI (a donné procuration à François LEONELLI) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO) - Claudia TORRE (a donné procuration à Maria GAROBY).

**Absents** : Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

**Délibération : N°32-04-04-22.**

**Objet : Affectation du résultat d'exploitation 2021.**

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

La nomenclature comptable M14 applicable au budget principal de la Commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1997, stipule que le financement de la section d'investissement par la section de fonctionnement, maintenu dans son principe, doit s'effectuer selon une démarche différente de celle appliquée jusqu'à l'exercice 1996, qui consistait à opérer en fin d'exercice, par une opération comptable d'ordre, le transfert du prélèvement prévu en section de fonctionnement, vers la section d'investissement.

Depuis, il convient d'affecter le résultat constaté en section de fonctionnement, si celui-ci est positif, prioritairement et à concurrence du montant prévu, en réserves de la section d'investissement et en report à nouveau de la section de fonctionnement pour le solde éventuellement disponible.

Les montants ainsi définis seront repris comptablement au Budget de l'exercice afin d'exécuter l'autofinancement prévu l'année N - 1.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2021.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la circulaire M14 relative à la gestion des communes, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014

Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20220414-32-04-04-22-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2022  
Date de réception préfecture : 14/04/2022

**CONSTATANT** l'excédent en section de fonctionnement pour le budget principal de 1.174.726,53 € ;

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

**D'AFFECTER** le résultat d'exploitation 2021 du budget principal de la manière suivante (en euros) :

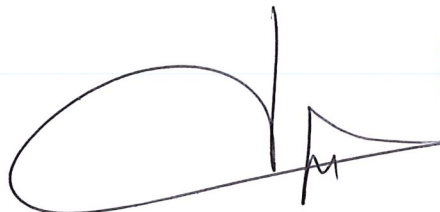
Budget	Résultat Investissement	Résultat fonctionnement	Résultat global	Excédents de fonctionnement capitalisés 1068	Report à nouveau 002	Report en investissement 001
Principal	2.968.090 ,13	1.174.726,53	4.142.816.66	324.726,53	850.000,00	2.968.090,13

**DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**VOTE A L'UNANIMITÉ.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture  
02B-212000376-20220414-32-04-04-22-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2022  
Date de réception préfecture : 14/04/2022